

8 mars

Journée Internationale pour les droits DES femmes,
Journée de luttes et de revendications partout dans le monde

 **COLLECTIF 06
POUR LES DROITS
DES FEMMES**

Sexualité contraception avortement, un droit, mon choix, notre liberté

La loi n'est pas appliquée par manque de moyens, la prévention n'étant une priorité ni pour l'Etat ni pour le Conseil Général.

Dans les centres de
planification
du Conseil Général

Rappel de la loi :

A l'école

Dans les Centres d'IVG :

La contraception est gratuite pour les mineures.
L'IVG médicamenteuse peut être pratiquée.

L'Information sexuelle doit être faite à raison de trois fois deux heures par an et par classe, du primaire à la terminale.

L'avortement est possible jusqu'à 12 semaines de grossesse.

Mauvaise application de la loi et menace de ces droits

Par manque de personnels de santé :
*5 semaines pour avoir un rendez-vous contraception.

*Souvent seulement une demi-journée par semaine de consultation planification.

Les lieux, missions et horaires sont mal connus.

Il n'est toujours pas possible d'avoir une IVG médicamenteuse.

Par manque de moyens et de personnels, l'éducation à la sexualité n'est même pas assurée dans toutes les classes de 3°.

La sexualité des ados n'est pas reconnue, et l'information et la prévention ne sont pas jugées prioritaires.

L'échographie de datation exigée n'est pas toujours faite sur place.

Le délai de 12 semaines de grossesse n'est pas respecté partout, ni par tous les médecins.

Le remplacement des médecins (et du personnel) partant à la retraite est difficile.

La sectorisation qui empêche le choix de son CIVG est interdite mais pratiquée.

Stopper tous ces dysfonctionnements, c'est possible

Embauchons davantage de personnel de santé.

Exigeons **les moyens** d'appliquer la loi et de pratiquer l'IVG médicamenteuse.

Augmentons :

- le nombre d'infirmières scolaires.

- le nombre d'interventions des centres de planification dans les écoles.

- les campagnes d'information de prévention et d'éducation à la sexualité.

Formons davantage le personnel de l'Education Nationale pour appliquer la loi dès le primaire.

Soutenons davantage les associations habilitées à intervenir en milieu scolaire.

Exigeons l'échographie de datation dans les CIVG.

Exigeons plus de médecins mieux formés et mieux payés.

Mais actuellement l'Etat vise plutôt:

→ à fermer services médicaux et hôpitaux publics avec la loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire).
→ à supprimer des postes à l'Education Nationale et à ne pas remplacer les fonctionnaires partant à la retraite.

Quant au **Conseil Général**, il ne met pas tous les moyens nécessaires pour faire face à la demande, qui augmente avec la crise, dans les centres de planification.

Toutes et tous, mobilisons-nous pour que les services publics puissent vraiment assurer leur mission.



Le Collectif Départemental pour les Droits des Femmes

Signataires :

Des personnes à titre individuel et les organisations : Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF), CGT Educ'action, Solidaires 06, Association pour la Démocratie à Nice (ADN), Les Alternatifs, Parti Communiste Français (PCF), Mouvement Républicain et Citoyen (MRC), Nouveau Parti Anti-capitaliste (NPA), Europe Ecologie 06, Altermondialisme et Ecologie, Agir Contre le Racisme, les Amis de la Démocratie, Parti Socialiste (PS), UD CFTD 06, Nice Citoyenne Et Altermondialiste (NICEA), ATTAC 06, UD CGT 06, Artisans du monde.

Vous désirez être tenu-e informé-e des initiatives du collectif ?

Vous pouvez nous contacter par mél : coll06.droits.femmes@free.fr

8 mars

Journée Internationale pour les droits DES femmes,
Journée de luttés et de revendications partout dans le monde.

 COLLECTIF 06
POUR LES DROITS
DES FEMMES

Les retraites des femmes, reflets des inégalités hommes femmes

Le montant moyen des retraites perçues par les femmes est de **38 % inférieur** à celui des hommes. Une inégalité qui s'explique par une carrière incomplète, la naissance des enfants, de fréquents temps partiels, de faibles salaires, ...

75% des pensionnées du régime général percevant le **minimum vieillesse**. sont des femmes.

Le taux de **chômage** des femmes est aussi plus élevé que celui des hommes (respectivement 11.1% et 9% en 2004)

Et maintenant, **remise en cause de la majoration pour enfant élevé** dont bénéficient les femmes qui leur permettent de compenser les aléas de carrière liés à la maternité et à l'éducation des enfants.

Stopper cette spirale de l'appauvrissement : c'est possible !

Attaquons les **inégalités salariales** entre femmes et hommes.

Garantissons un taux de remplacement moyen de **75% du salaire**.

Luttons pour le **droit au travail et le plein emploi pour les femmes**.

Sans oublier que les femmes subissent de plein fouet les **contreréformes** successives (Balladur **1993** et Fillon **2003**) en matière de retraite :

- **allongement de la durée des cotisations** de 37,5 annuités à 39 avec Balladur et 41 avec Fillon et bientôt 42, voire plus...
- **décote** qui pénalise de manière disproportionnée les années manquantes
- passage **de 10 à 25** des meilleures années pour le **calcul du montant** de la pension.

Fixons l'âge du départ à la retraite à **taux plein à 60 ans**.

Indexons les pensions **sur les salaires et pas sur les prix**.

Faisons disparaître les pensions inférieures au SMIC.

Prise en compte de la pénibilité et des années d'études

Entre 65 et 69 ans, les pensions de droit direct sont en moyenne deux fois moins élevées que celles des hommes : **732 €** par mois **pour les femmes**, contre **1532 € pour les hommes**. Ces inégalités de pensions reproduisent les **inégalités constatées sur le marché du travail** : salaires inférieurs (27%), 70% des emplois précaires, 82% des emplois à temps partiel, carrières moins longues et discontinues.



Modifier la répartition des richesses en faveur du travail.

Taxer plus lourdement le temps partiel et les emplois précaires.

Mettre à contribution les profits financiers.

Rassemblement lundi 8 mars 2010

Place Masséna à 18h00.

Venez nombreuses et nombreux